COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 décembre 2013

Étaient présents :
M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mm. CARLIER, DUGLAND, METIVIER, Mmes HUREAU, JACOB, PHILIPPON.
Étaient excusés :
Mme RENOULT (pouvoir à M. DUGLAND)
Mme VAILLANT (pouvoir à M. PELAMATTI)
Étaient absents :
M. BEAUFORT et COSTE

La séance est ouverte à 18h45.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour y ajouter :

1. Délibération USEDA pour la modification des statuts.
2. Amortissement de la balayeuse-désherbeuse.
3. Demandes de fonds d'équipement auprès de la CCRCT.

Modification acceptée par le Conseil Municipal.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2013 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents. Signature du registre.

2/ Délibérations et votes:

a) *Convention USESA télérelevé :*

Rapporteur : M. le Maire.

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'USESA de passer une convention pour l'installation des supports techniques indispensables à la mise en place du télérelevé des compteurs d'eau sur la commune (dispositifs sur compteur, antennes relais et concentrateur). Ce système permet d'interroger les compteurs à distance pour la surveillance des consommations d'eau, d'alerter les usagers d'éventuelles fuites importantes en temps réel et un relevé des compteurs à distance. Ce dispositif est déjà en expérimentation sur des villes et des villages avec des retours positifs. Certain conseillers font remarquer néanmoins que, d'une part, les usagers peuvent se sentir « espionnés » et que, d'autre part, ce dispositif entrainera des suppressions d'emplois d'où une certaine réticence à signer une telle convention. M. le maire précise que l'interrogation à distance se fait une ou deux fois par jour pour la surveillance, un plus en cas de fuite (et certains ont une expérience sur le sujet) et que le relevé à distance permet plusieurs facturations en temps réel plutôt que des estimations parfois aléatoires et un unique relevé annuel actuel d'où des paiements plus « lissés ». Le problème de l'occupation du domaine public et des redevances concomitantes, de l'influence sur le prix de l'eau, des travaux annexes (EDF, prise en charge du remplacement du grillage métallique anti-pigeons du clocher) sont aussi évoqués. Ces sujets n'étant pas abordés explicitement dans la convention, des précisions seront demandées à l'USESA. Un conseiller fait remarquer qu'il s'agit d'une évolution technologique inéluctable à court terme et que pour l'instant nous sommes encore consultés sur le sujet, ce qui ne sera sans doute plus le cas au mieux dans quelques années voir moins.

Les avis étant partagés, M. le Maire met la délibération au vote.

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 2

Délibération adoptée.

b) *Rapport annuel 2012 sur l'eau :*

Rapporteur : M. le Maire.

Conformément aux statuts de l'USESA, un rapport sur l'eau est établi chaque année par l'USESA. Il doit être approuvé par délibération des communes adhérentes. Ce rapport est intéressant pour les renseignements qu'il fournit (nombre d'abonnés, longueur des réseaux, consommation, prix au m^3, évolution des prix, part des différents acteurs, etc.) Document consultable en Mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) *Crédits d'investissements 2014 :*

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire sollicite de la part du Conseil Municipal l'autorisation d'engager 25 % du montant des investissements 2013 au titre du budget 2014 dans l'attente du vote du budget primitif 2014 afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement en cours (foyer, city stade, toiture, etc.)

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) *Convention yoga :*

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire fait part de la demande de l'association Svastipatha de signer une convention pour l'utilisation régulière du Foyer Rural Marcel Husson lors des cours de yoga. L'association s'engage à verser une participation financière annuelle pour le chauffage, l'eau et l'entretien des locaux. La participation sera évaluée en fonction des consommations effectives constatées sur plusieurs séances et fixée conjointement par la Mairie et l'association. M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de finaliser et signer cette convention avec l'association Svastipatha.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

e) *Créance HIERNARD :*

Rapporteur : M. le Maire.

La Trésorerie nous demande de passer en créance irrécouvrable au budget 2013, la somme de 11 000 € (loyers impayés de Mme Hiernard). Il s'agit d'une écriture comptable pour enlever de notre budget des sommes inscrites en recettes et qui n'ont jamais été perçues et rendre notre budget plus « sincère » selon les règles régissant les budgets des collectivités territoriales… Une décision identique sera à prendre pour le budget 2014 pour solder la dette de « Diane Création ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

f) *Location du logement de l'école :*

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire, en accord avec la locataire, propose de fixer le montant des charges mensuelles (électricité, eau, chauffage) pour le logement de l'ex-école à 175,00 € et ceci à compter du 1er janvier 2014 afin d'éviter une régularisation trop importante en fin d'année de location (octobre à octobre) Pour information, la régularisation pour l'année écoulée s'élevait à 851 €.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

g) *ONF Coupe de bois :*

Rapporteur : M. le Maire.

Les bois récoltés en 2013 (29 m^3) n'ont pas été vendus pour cause de quantité insuffisante. L'O.N.F. propose de réaliser la coupe sur la parcelle 3 en 2014 (216 m^3 environ) au lieu de 2015 comme cela était prévu initialement et procéder à la vente conjointe des bois des parcelles 2 et 3 en 2014. Cette autorisation de coupe doit être validée par délibération du Conseil Municipal

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

h) *Transfert de charges de la CCRCT :*

Rapporteur : M. le Maire.

Suite à l'adhésion de la commune de Mézy-Moulins à la CCRCT, il est nécessaire de procéder au transfert des charges supportées par la commune de MEZY-MOULINS à la CCRCT. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 14 octobre 2013 et a rendu son rapport. Déjà voté en Conseil Communautaire, il est néanmoins nécessaire de confirmer cette décision dans chaque commune de la CCRCT par voie de délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

i) *A.D.I.C.A. (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne :*

Rapporteur : M. le Maire.

Suite à la disparition programmée de l'ATESAT et la réduction drastique des effectifs de la DDT, Le Conseil Général de l'Aisne a créé l'A.D.I.C.A. dont M. le Maire fait une présentation rapide. Cette agence a pour but essentiel d'aider les collectivités du département à monter leurs dossiers de voirie et de gros travaux en leur apportant l'expertise de personnels qualifiés (études, appels d'offres, marchés publics, maîtrise d'œuvre, etc.) L'adhésion de la commune avait été reportée en attendant la réalisation des derniers projets en cours avec l'ATESAT. A la date d'aujourd'hui un seul projet est encore en attente, la réfection de la rue du Carrefour et de la rue de Rome liée à l'enfouissement des réseaux dans ces deux rues, enfouissement reporté d'année en année mais qui devraient se faire en 2014. Il n'est désormais plus possible de faire appel à l'ATESAT. M. le Maire sollicite donc l'autorisation par délibération de finaliser notre adhésion à l'A.D.I.C.A.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

j) *Amortissement de la balayeuse-désherbeuse :*

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire fait part de la nécessité de prendre une délibération décidant l'amortissement de l'achat de la balayeuse-désherbeuse sur une durée de 5 années pour l'intégration au budget primitif 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

k) *Demandes de subventions :*

Rapporteur : M. Carlier.

Afin de compléter nos demandes de fonds d'équipement auprès de la CCRCT, dont les dossiers ont été déposés il y a quelques jours pour inscription au Conseil Communautaire du 12 décembre, nous devons prendre quatre délibérations identiques autorisant M. le Maire à solliciter les subventions de Fonds d'Équipement auprès de la CCRCT pour les opérations suivantes :

1. Réhabilitation du Foyer rural.
2. Aménagement paysager du City Stade.
3. Achat d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.
4. Réfection de la toiture du logement de l'ex-école.

Délibérations adoptées à l'unanimité des présents ou représentés.

l) *Délibération budgétaire modificative :*

Rapporteur : M. le Maire.

L'ordinateur et le vidéoprojecteur, acquis juste avant la clôture budgétaire, ont été imputés au compte « achat de matériel ». Afin de bénéficier des fonds d'équipement de la CCRCT mais aussi pour retrouver plus facilement à l'inventaire ces deux articles, il est proposé au conseil de prendre une délibération budgétaire modificative de l'opération « achat de matériel » (outillage, tondeuse…) vers « matériel informatique ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

m) *Modification des statuts de l'USEDA :*

Rapporteur : M. le Maire.

L'USEDA ayant désormais la compétence ADSL très haut débit doit modifier ses statuts pour y inclure cette compétence. L'ensemble des communes adhérentes doit approuver la modification par délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

n) *Délibération liée au Fonds national de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales :*

Rapporteur : M. le Maire.

Le FPIC a augmenté plus que prévu par rapport à 2012. Afin de pouvoir régler la facture une délibération budgétaire modificative doit être réalisée en prélevant le complément nécessaire au compte 022 « dépenses imprévues » pour alimenter le compte 73925 « FPIC ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

o) *Classe patrimoine :*

Rapporteur : M. Carlier.

Une classe de l'école de Brasles partira en classe patrimoine courant 2014. Une délibération de principe engageant la commune à verser la part communale du séjour est nécessaire à la constitution du dossier de candidature. Le montant du séjour par enfant n'est pas encore connu mais la dépense sera inscrite au budget primitif 2014.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Informations diverses :

a) *Création d'un SAMU social* sur la ville de Château-Thierry pour la période hivernale sur le principe du SAMU social de Paris. Maraude de nuit, distribution de repas chauds, incitation à se rendre dans le centre d'hébergement.

b) *SDF et communes rurales :* Une vigilance accrue est demandée durant la période hivernale pour signaler la présence de SDF dans les communes afin de pouvoir intervenir en cas d'urgence froid.

c) *PPRI :* Une mise à jour des données sur les ruissellements et coulées de boues dans le village est en cours sur les communes de Château-Thierry, Brasles et Gland. Un enquêteur passera en Mairie prochainement pour collecter les informations. Il sera fait appel aux souvenirs des anciens du village sur les évènements antérieurs à 1980 ainsi qu'aux différents acteurs intervenant sur la commune (Association Foncière)

d) *USEDA :* Consultation pour avis du conseil municipal sur la proposition d'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques sur la commune. Le coût d'installation de 4000 € environ nous semble disproportionné eu égard aux besoins actuels, la proposition est refusée.

e) *Chemin le long de la RD 3 à la Fraîche Fontaine :* Certains des riverains de la rue de la Fraîche Fontaine sollicitent la réalisation d'un cheminement sur 260 m environ le long de la RD3 pour pouvoir se rendre jusqu'à l'abri de bus. Compte tenu du coût élevé (environ 200 à 300 € du mètre linéaire soit entre 52000 € et 78000 €) et des problèmes techniques posés (pylônes électriques au milieu du cheminement), la demande est rejetée pour le moment mais le projet reste à l'étude.

f) *Mise en place des rythmes scolaires :* Présentation du bilan national communiqué au Salon des Maires de novembre 2013. Une réunion locale pour point d'étape sur la mise en place des rythmes scolaire sur le regroupement scolaire est prévue le vendredi 13 décembre 2013 à Brasles avec les différents acteurs.

g) *CCAS :* Premier bilan du Repas des Aînés 2013 du 1er décembre 2013.

h) *Circulation :*

1. Présentation du projet de « Zone 30 » rue d'En Bas, rue des Olivettes, rue de la Rivière suite aux travaux de reprofilage du carrefour de la Place St Jean. Après consultation des techniciens compétents en la matière, le projet est abandonné. Toutefois la vitesse à 50 km/h dans ses trois rues est maintenue. Il sera mis en place une limitation à 30km/h au niveau du dos d'âne renforcée par des panneaux routiers et un marquage au sol.

2. Présentation du matériel de signalisation des passages piétons « Arthur et Zoé » personnages grandeurs réelles d'un enfant. Beaux mais coûteux. Mais l'idée est intéressante.

i) *Feuille de Chêne :* Parution prévue dans la semaine du 16 au 21 décembre.

j) *Motion « Préservons Hôtel-Dieu » :* La Mairie de Château-Thierry nous demande de voter une motion par laquelle la commune de Gland s'associe au mouvement de défense de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry menacé de démantèlement par les projets de la direction de l'hôpital visant à vendre les bâtiments pour « renflouer les caisses ». L'Hôtel-Dieu, fondé par Jeanne de Navarre au Moyen-âge reconstruit au XIXème siècle, devenu hôpital de Château-Thierry avant son transfert dans ses nouveaux locaux route de la route de Verdilly, sont un lieu emblématique pour les habitants de la région. Le musée de l'Hôtel-Dieu, dont les collections sont d'une valeur inestimable par leur état de conservation et leur richesse, hébergé dans ces locaux, risque de disparaître. Le travail de sa fondatrice, Mme Rapine, les efforts financiers considérables faits par la Communauté de Commune pour la restauration, l'embellissement des locaux et la mise en valeur des collections se verraient réduits à néant. C'est pourquoi le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette motion.

4/ Permanences du samedi :

Répartition des permanences du samedi matin pour décembre 2013 et janvier
Fêtes de Fin d'Année : Fermeture de la Mairie les 21 et 28 décembre 2013.
Permanence « inscription listes électorales » le mardi 31 décembre 2013 de 9h30 à11h30 pour les retardataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.